

La « vidéo du génocide »

filmée par Nick Hughes, le 11 avril 1994

Jacques Morel
francegenocidetutsi.org

Alors que les images de cadavres lors du génocide des Tutsi au Rwanda sont très nombreuses, pratiquement aucune montre les tueurs « au travail », à une exception près. Le cameraman britannique Nick Hughes a filmé une scène de massacre quelques jours après le 6 avril 1994 à Kigali. On l'appelle la « vidéo du génocide »¹. Ces images terribles sont très souvent reprises dans des films et des émissions de télévision sur ce génocide. Citons en exemple « The Bloody tricolors » sur la *BBC*² ou encore « The Dead are Alive » sur la *RAI*³ (fig. 1).

¹ Nick Hughes - « The Genocide Video » (rushs), *WTN London*, 11 avril 1994.

[Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=32807>

² Stephen Bradshaw - « The Bloody Tricolor », *BBC*, 00:26:47, 20 août 1995. Version doublée en français. [Vidéo en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/RwandaPanoramaBloodyTricolour.mp4>

³ Anna Van der Wee - « The Dead are Alive », *Wild Heart Productions*, diffusée par la *RAI*, 00:10:02, 1996. Version en italien. [Vidéo en ligne] <https://www.dailymotion.com/video/x4vrzf>



Figure 1 : Image extraite de la scène filmée par Nick Hughes reprise dans « The Dead are Alive » en 1996.

Le soir du 11 avril 1994 à la télévision

Des extraits de cette scène de crime filmée par Nick Hughes passent sur les chaînes de télévision françaises le soir du 11 avril 1994.

France 3 a diffusé des images de ce massacre lors du Journal de 19 h 30 dans un reportage centré sur l'évacuation des Européens où le présentateur évoque « des massacres entre les deux ethnies » :

« [Marc Autheman :] Pratiquement tous les Français ont quitté maintenant Kigali. Les paras français devraient se retirer de la ville assez vite. Le Rwanda plonge dans la guerre civile et rien n'a permis pour l'instant d'arrêter les massacres entre les deux ethnies du pays. Jean-Paul G rouard.

[Jean-Paul G rouard :] Ils sont d j  bless s mais on les ach ve   grands coups de b tons. Sc ne de rue   Kigali. [Quelques images de Nick Hughes d filent bri vement   l' cran avec une incrustation "Kigali (Rwanda), aujourd'hui" ; on entend un militaire parler   la radio puis une voix commente la sc ne du massacre en disant : "Oh, l , l , l , l . L'aut' il tape dessus, l "]. La haine, l'anarchie et la mort r gnent en ma tre sur la ville

depuis quatre jours. Les cadavres gisent un peu partout dans les rues. Les massacres de Tutsi par des civils hutu et par des soldats de l'armée régulière ont déjà fait plusieurs milliers de morts [...] [on voit plusieurs cadavres allongés dans les rues de Kigali] »⁴.

Nous apprenons donc que ces images de massacre ont été filmées le 11 avril à Kigali. Le commentaire du présentateur « massacres entre les deux ethnies », est destiné à tromper. Pourtant, les victimes, les Tutsi, et les tueurs, des civils hutu et des soldats de l'armée régulière, sont clairement désignés par Jean-Paul Géroard.

Ces mêmes images repassent au Journal de 23 h de *France 3* avec le commentaire : « Les massacres se multiplient à Kigali et les cadavres jonchent les rues de la capitale rwandaise [...] Depuis quatre jours, des combats violents opposent la minorité tutsi aux troupes gouvernementales à majorité hutu »⁵. Ce commentaire est totalement en désaccord avec les images qui montrent des massacres et non des combats.

Dans le Journal de 20 h sur *France 2*, un extrait de cette scène ouvre le reportage de Patrice Romedenne qui commente : « Cruauté, brutalité, la terreur règne au Rwanda. À Kigali, on s'acharne même sur les cadavres »⁶. La confusion est entretenue par le présentateur qui parle de massacres interethniques et insinue qu'ils seraient liés à l'arrivée des rebelles à majorité tutsi. Or les images montrent des civils en train d'être massacrés et aucun soldat du Front Patriotique Rwandais (FPR).

De même, *TF1* diffuse dans son journal de 20 h un échantillon encore plus réduit de ces images. Gauthier Rybinski, envoyé spécial, les commente : « Voici le visage actuel de Kigali, la capitale du Rwanda : des corps allongés dans les rues. Le plus souvent ce sont des civils qui ont massacré à la machette

⁴ Marc Autheman et Jean-Paul Géroard - « Journal de 19 h 30 » (extrait), *France 3*, 11 avril 1994.

[Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=29888>

⁵ Christine Ockrent et Éric Thibault - « Journal de 23 h » (extrait), *France 3*, 11 avril 1994.

[Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=29889>

⁶ Bruno Masure et Patrice Romedenne - « Journal de 20 h » (extrait), *France 2*, 11 avril 1994.

[Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=3254>

leurs propres voisins, seulement coupables de ne pas être de la même ethnie »⁷.

De ces images, nous retenons juste que ce massacre a eu lieu le 11 avril à Kigali. Elles sont utilisées par la télévision française pour entretenir la confusion dans l'esprit des téléspectateurs. D'autres producteurs de film en feront autant. Hughes en sera révolté :

« You know, my video of killing during the Genocide and archive I saved from Kigali at the time, was used by the cruel filmmakers not to educate but to obfuscate the crime the pictures graphically depict »⁸.

Le Rapport « Duclert » note que les massacres de Tutsi à caractère génocidaire « acquièrent une visibilité inédite dans l'opinion publique française ce même 11 avril grâce aux journaux télévisés de 20 heures des deux grandes chaînes nationales françaises ». Mais il se limite à constater :

« Chacun de ces deux journaux télévisés ouvre son premier reportage filmé par des montages d'images, quasiment similaires, montrant une tuerie à la machette, et des cadavres de civils gisant au bord des routes de la capitale rwandaise. » (Duclert 2021, p. 389).

L'envoi de la cassette vidéo

Selon Allan Thompson, c'est le caméraman de Reuters Mohammed Shaffi qui a dit à l'école française à Nick Hughes que d'en haut, on pouvait voir des tueurs massacrer des gens de l'autre côté de la vallée. Nick Hughes a remis sa

⁷ Dominique Bromberger et Gauthier Rybinski - « Journal de 20 h » (extrait), *TF1*, 11 avril 1994.

[Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=28893>

⁸ Nick Hughes, courriel sur un forum, 8 décembre 2015 ; Traduction de l'auteur : « Vous savez, ma vidéo sur les massacres pendant le génocide et les archives que j'ai sauvées de Kigali à l'époque, ont été utilisées par de cyniques producteurs de films non pas pour expliquer mais pour entretenir la confusion sur ce crime que les images décrivent avec précision. »

cassette à l'aéroport à un étranger qui gagnait Nairobi toujours ce 11 avril. Avec son téléphone satellite, il a demandé à son producteur à Nairobi d'aller chercher cette cassette à l'aéroport. Son contenu a été transmis à *Worldwide Television News* (WTN) Londres, agence aujourd'hui disparue, qui l'a diffusé sur des réseaux d'échanges entre chaînes de télévision comme *Eurovision*⁹. Mohammed Shaffi a enregistré également une cassette vidéo qui a été distribuée par Reuters.

12 avril 1994, dans la presse anglaise

Alors qu'en France les télévisions entretiennent la confusion et que la presse écrite se tait, la presse anglaise du lendemain décrit précisément les faits.

Catherine Bond, The Times

Catherine Bond du Times, présente à Kigali, est la première journaliste à relater le 12 avril 1994 le témoignage de son compatriote Nick Hughes sur ce massacre :

« Nick Hughes, a British cameraman for *World Television News*, filmed a similar scene from the French school. Half a mile away, men were beating women to death. "They brought women, old or middle-aged women, out of the houses and on to the street and made them sit in a pile of bodies, wounded and dying people", he said. "For about 20 minutes, the women pleaded for their lives with a group of men who walked up and down the street chatting. They clubbed one woman to death then the other. It was the most horrific thing I have ever seen." »¹⁰.

⁹ Allan Thompson - « The father and daughter we let down », *Toronto Star*, 11 avril 2009.

[Article en ligne]

<https://francegenocidetutsi.org/TheFatherAndDaughterWeLetDown11April2009.pdf>

¹⁰ Catherine Bond - « Rebels advance as Kigali slaughter goes on », *The Times* (Londres), 12 avril 1994.

[Article en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/CatherineBondTheTimes12April1994.pdf>

Traduction de l'auteur : « Nick Hughes, caméraman britannique pour *World Television News*, a filmé une scène similaire depuis l'École française. À un demi-mille de là (804 m), des hommes battaient des femmes à mort. « Ils ont amené des femmes, des femmes âgées ou d'âge moyen, hors des maisons et dans la rue et les ont faits asseoir sur un tas de corps, des blessés et des mourants », a-t-il dit. « Pendant environ 20 minutes, les femmes ont supplié pour leur vie un groupe d'hommes qui montaient et descendaient la rue en

Nous savons ainsi que c'est Nick Hughes qui a filmé ce massacre depuis l'École française.

Mark Huband, The Guardian

Mark Huband, aussi présent à Kigali, décrit la même scène dont il semble avoir été témoin depuis l'École française :

« At Antoine de Saint-Exupery school, French troops lay on the roof with guns trained on the deserted road outside as the names of evacuees were read out in the courtyard below.

From the roof traffic lights could be seen changing from red to amber to green. A mud road led up a hill less than a mile away. The road was littered with up to 20 bodies.

Halfway up the hill lay a pile of corpses. From nearby houses women, old and young, were casually led to the pile and forced to sit down on it. Men with clubs then beat the dead and dying bodies which surrounded the women as they sat, screaming, pleading for their lives.

Suddenly the men turned on the women. They beat them until they no longer moved, then went to find more people to kill, within view of the school where the evacuees packed their children, pet dogs, teddy bears and suitcases into trucks. »¹¹.

bavardant. Ils ont frappé à mort à coup de bâton une femme puis l'autre. C'était la chose la plus horrible que j'ai jamais vue. »

¹¹ Mark Huband – « UN troops stand by and watch carnage », *The Guardian*, Tuesday April 12, 1994.

Traduction de l'auteur : « À l'École Antoine de Saint-Exupéry, des soldats français sont allongés sur le toit avec des fusils braqués sur la route déserte à l'extérieur pendant que les noms des personnes évacuées sont lus dans la cour en contrebas.

Depuis le toit, on pouvait voir les feux de circulation passer du rouge à l'orange et au vert. Un chemin de terre montait la colline à moins d'un mille (1 609 m) de là. La route était jonchée d'une vingtaine de corps. À mi-hauteur de la colline gisait un tas de cadavres. Des maisons voisines, des femmes, des vieux et des jeunes ont été amenés négligemment sur ce tas et forcés de s'asseoir dessus. Des hommes avec des gourdins frappaient alors les cadavres et les mourants autour des femmes assises, criant, implorant pour leurs vies. Soudain, les hommes se sont retournés contre les femmes. Ils les ont battues jusqu'à ce qu'elles ne bougent plus, puis sont allés trouver d'autres gens à tuer, tout cela visible depuis l'école où les évacués ont embarqué enfants, chiens de compagnie, ours en peluche et valises dans des camions. »

Ce témoignage de Huband décrit la même scène que Nick Hughes a filmée. Ils observent cette scène depuis l'École française. Huband précise que l'école est sous la protection de militaires français qui sont couchés sur le toit avec leurs armes braquées vers la colline d'en face.

Des soldats belges ?

Présentant ces images de Nick Hughes au colloque « *The Media and the Rwanda genocide* » tenu à Ottawa le 13 mars 2004, Allan Thompson lit le témoignage de ce dernier (qui est absent¹²) sur les circonstances dans lesquelles il a filmé cette scène. Hughes y affirme que c'étaient des soldats belges qui gardaient l'école française ce 11 avril 1994¹³.

La pièce à conviction n° 467

En 1998, Nick Hughes avait été appelé par le procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) à témoigner lors du procès de Georges Rutaganda, deuxième vice-président des Interahamwe, pour expliquer les circonstances dans lesquelles il avait filmé cette scène qui avait été versée comme pièce à conviction numéro 467. Il a été auditionné du 25 au 27 mai 1998. Alors que nous avons pu télécharger depuis le site web du TPIR les transcriptions des trois auditions de Nick Hughes, le greffe du MICT nous a demandé fin 2019 de retirer ces documents de notre site <https://francegenocidetutsi.org> au motif « Confidential Transcripts »¹⁴.

La transcription de la première audition est tronquée. En particulier la date d'arrivée du témoin à Kigali n'est pas indiquée et il n'est pas possible de reconstituer la chronologie et la date où ces images ont été filmées. Interrogé par le procureur James Stewart, Nick Hughes précise dans quelles circonstances il a pris ces images :

¹² Courriel de Nick Hughes à l'auteur, 8 décembre 2015.

¹³ Nick Hughes - « Exhibit 467: Genocide Through a Camera Lens, 13 mars 2004 », In : Allan Thompson, *The Media and the Rwanda genocide*, Pluto Press 2007. [Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/NickHughesAllanThompsonP231.pdf>.

¹⁴ Sera Attika, *Letter to France Genocide Tutsi [Confidential documents published]*, MICT, 20 décembre 2019.

« What I saw, I was in the French school, there were Belgian [Belgium] power [para]troopers there. They had a rocket launcher on the top – in the top room of the French school. The French school goes up the side of the valley and over looks another road going up the other side of the valley. Through their sight they could see people being killed on the other side of the road. I became aware of this, I went down up there, I looked, it was true, yes, there were bodies on the other side of the road. I went into the room next door, I set my camera. At this point I was a bit short of batteries a bit short of tapes. [...]

So I set up my camera. I wanted to be careful of what I was filming but I was looking across from the French school which is exactly here. On the map it is marked Lasibukunga [Lycée de Rugunga]. And I was looking across on the road which is marked avenue Labutuba [Mburabuturo]. Now on that, that road goes the side of the opposite valley over the centre disportive [centre sportif] to Kigali. I could see groups of people walking up and down that road and I could see piles of bodies. In between filming the first time and the second time, I think about two or three men had been brought [brought] out and killed. You can see that on the footage. You can see them still being beaten. I think the interesting is they weren't being killed. They were being slowly beaten to death. The final blow wasn't being delivered. So if you like they were being tortured. On the second time as I was watching, two women were brought out and sat down in the pile of bodies. There must have been may be eight bodies by then. There is a group of men on the other side of the road. And they were investigating something. May be they were instead bothered about these two women sitting in the pile of bodies. One was kneeling, one was sitting down. And the one who was kneeling was begging for her life. This went on for twenty minutes. Finally quite nonchalantly, they would come across and beat the men who were dying in front of them and go away. And finally they came and killed the two women with severe blows »¹⁵.

¹⁵ Haruna Farage, *The Prosecutor v/ George Rutaganda*. Transcription d'audience, TPIR, 25 mai 1998, pp. 39-42.

Traduction de l'auteur : « Ce que j'ai vu, j'étais à l'École française, il y avait des paras belges. Ils avaient un lance-roquettes en haut – dans la salle en haut de l'École française.

Il précise sur la carte qu'entre cette école et la scène du massacre il y a une rivière. La scène se passe au-delà du Cercle sportif. Il montre aussi « faculty Detroit » c'est-à-dire la Faculté de Droit qui se trouve au sommet de la colline Mburabuturo (fig. 2). Un militaire qu'il dit belge le fait regarder dans la lunette qui équipe son « lance-roquettes ». Il ne peut distinguer si les tueurs frappent avec des bâtons ou des machettes.

Il dit que la zone où se déroulait le massacre était contrôlée par le gouvernement rwandais. Il voit des pick-up transporter des soldats rwandais. Parfois ceux-ci s'arrêtent et causent aux tueurs sur les barrières.

Hughes circulait en convoi avec des soldats belges qui couraient plus de risques aux barrières que les soldats français. Les miliciens applaudissent les Français, insultent et menacent les Belges. Il se souvient que Catherine Bond lui avait dit : « There won't be any Tutsi left by the time this war is over »¹⁶.

L'École française s'élève sur le flanc de la vallée et surplombe une autre route qui monte de l'autre côté de la vallée. À travers leur lunette ils pouvaient voir des gens se faire tuer de l'autre côté de la route. J'ai appris cela, je suis monté là-haut, j'ai regardé, et j'ai vu que c'était vrai, il y avait des cadavres de l'autre côté de la route. Je suis allé dans la pièce à côté, j'ai installé ma caméra. Mais à ce moment-là, j'étais un peu à court de piles et à court de cassettes. [...] J'ai donc installé ma caméra. Je voulais faire attention à ce que je filmais mais je regardais en face de l'École française qui est exactement ici. Sur la carte, il est marqué Lasibukunga [Lycée de Rugunga]. Et je regardais de l'autre côté de la route qui est marquée avenue Labutuba [Mburabuturo]. Maintenant, là, cette route va sur le côté opposé de la vallée au-delà du "centre sportive" [cercle sportif] vers Kigali. Je pouvais voir des groupes de gens qui marchaient de long en large sur cette route et je pouvais voir des tas de corps. Entre la première et la seconde séquence, je pense que deux ou trois hommes avaient été amenés là et tués. Vous pouvez voir cela sur les images. Vous pouvez les voir alors qu'ils sont battus. Je pense qu'il est intéressant d'observer qu'ils n'ont pas été tués d'un coup. Ils étaient battus lentement jusqu'à la mort. Le coup fatal n'était pas livré. Donc, si vous voulez, ils ont été torturés. Dans la deuxième séquence où je regardais, deux femmes ont été amenées et ont été assises sur le tas de cadavres. Il devait y avoir alors peut-être huit corps. Il y avait un groupe d'hommes de l'autre côté de la route. Et ils cherchaient quelque chose. Peut-être qu'ils étaient plutôt dérangés par ces deux femmes assises sur le tas de cadavres. L'une était agenouillée, l'autre assise. Et celle qui était agenouillée suppliait pour sa vie. Cela a duré vingt minutes. Enfin presque nonchalamment, ils sont venus frapper les hommes qui agonisaient devant eux et s'en sont allés. Et finalement ils sont venus et ont tué les deux femmes à coups violents. »

¹⁶ *Ibidem*, p. 64. Traduction de l'auteur : « Il n'y aura plus un seul Tutsi après cette guerre. »

Faiblesse de la mémoire

Il est difficile pour le cameraman de se souvenir après des années de l'enchaînement exact des faits qu'il a vécus surtout au milieu de tous ces cadavres qui bordaient les routes à Kigali ces jours-là. Il a lui-même été la cible de tirs. Il s'avère que dans son témoignage devant le TPIR, il mélange plusieurs tueries dont il a été témoin depuis l'école française. Montrant les images qu'il a prises à des témoins qu'il a retrouvés plus tard, ceux-ci reconnaissent dans le personnage qui tend les mains en position de supplication ou de prière un homme alors que Hughes parle d'une femme. Il a circulé dans Kigali en suivant des convois militaires tant français que belges. Il croit se souvenir que la première fois qu'il est allé à l'école française, elle était occupée par des soldats belges puis plus tard par des soldats français¹⁷. En fait, c'est exactement l'inverse qui s'est passé. Ces confusions sont humaines et il serait complètement injuste et déplacé pour nous de lui en faire reproche. Ces images de mise à mort qu'il nous transmet sont d'une valeur inestimable.

10 avril 1994, tueries en face de l'école française

La journaliste de l'AFP, Annie Thomas, interroge dimanche 10 avril 1994 le capitaine Éric Millet qui dirige les opérations d'évacuation depuis l'École française :

« On ne sait pas trop où se trouvent les quelque 4.000 soldats supplémentaires du FPR, qui étaient censés arriver dans la ville dimanche. "On ne sait pas quel front ils ont atteint", admet le capitaine Éric Millet qui, avec une équipe de 80 parachutistes, dirige les opérations d'évacuation des Français depuis l'école française. [...]

Assis face à une petite table, sur une pelouse de l'école française, le capitaine domine le flanc de la colline d'en face. Des tirs. Il prend ses jumelles. "Vous voyez, là-bas, sur la route, la forme blanche, allongée. Il vient juste d'être tué".

Il retourne à ses listes, à ses calculs, aux Français envoyés à bon port, c'est-à-dire, pour lui, à l'aéroport. "L'aéroport est tenu par nous", explique-t-il, "il n'y a aucun problème" »¹⁸.

¹⁷ Courriel de Nick Hughes à l'auteur, 10 décembre 2015.

¹⁸ Annie Thomas – « Kigali, la mort et la fuite », *AFP*, 10 avril 1994.

Figure 2 : Localisation de la scène du massacre filmé par Nick Hughes sur le plan de Kigali de 1994. (Source : <https://gifex.com/fr/wp-content/uploads/1814/Carte-de-Kigali-1994.jpg> ; DAO : M. Morel 2023).



Figure 3 : Localisation de la scène du massacre filmé par Nick Hughes sur la vue satellite de Kigali de 2023. (Source : *Google Earth Pro* 2023 ; DAO : M. Morel 2023).

À l'aide de *Google Earth Pro*, nous mesurons environ 430 mètres entre l'École française (à côté de la route en « épingle à cheveux ») et les maisons le long du chemin qui monte à Gikondo. Le lycée de Rugunga est à côté de l'École française.

11 avril 1994, les soldats français à l'École française

Il semble impossible que des militaires belges aient pu stationner à l'École française le 11 avril et disposer un lance-roquettes sur le toit. Les militaires français n'ont pas fini leur opération d'évacuation. L'ambassade française ferme le lendemain 12 avril. On sait par ailleurs que les relations entre militaires français et belges ne sont pas très bonnes. En plus de l'article de Mark Huband, cité plus haut, nous avons d'autres preuves que les militaires à l'École française étaient des Français :

Un lance-missiles Milan sur le toit de l'école française

Jean-Marie Milleliri, médecin militaire à Kigali détaché comme coopérant sur le projet *SIDA*, habite au « Village français » sur la colline Kiyovu. Dès le 7 avril 1994, il voit sur la colline Gikondo en face des cadavres alignés sur la piste qui monte au sommet (Milleliri 1997, p. 22). Les massacres se poursuivent sur cette même piste le 8 avril (Milleliri 1997, p. 43).

Dimanche 10 avril, ils sont regroupés avec tous les autres Français à l'École Antoine de Saint-Exupéry et protégés par des parachutistes du 3^e RPIMa :

« Des batteries *Milan*¹⁹ ont été installées. Des tireurs d'élite avec leurs fusils de précision veillent sur une menace toujours présente, et assurent une protection maximale du site. La colline de Mburabuturo, face à l'école, est étroitement surveillée aux jumelles. Il y a quelques temps encore les étudiants de la Faculté de Droit en descendaient pour rejoindre l'avenue derrière le Centre Sportif.

Le médecin des armées du 3^e RPIMa auquel je me présente afin de savoir en quoi je peux lui être utile, a disposé son poste de secours avancé dans la bibliothèque de l'école. » (Milleliri 1997, p. 66-68)

La Faculté de droit (sur la colline Mburabuturo) et le cercle sportif sont évoqués par Hughes pour préciser devant le TPIR le lieu du massacre. Les militaires français présents seraient du 3^e RPIMa.

¹⁹ Le *Milan* est un missile anti-char de conception française. Son affût est doté d'une optique très précise.

Un tireur d'élite français sur le toit de l'école française

Le photographe et reporter Scott Peterson montre un parachutiste avec un fusil de précision couché sur le toit de l'École française le 11 avril 1994 (fig. 4). Le béret rouge indique qu'il fait partie du RPIMa. Son uniforme est de couleur vert kaki unie.

Liz Gilbert, photographe et journaliste de l'agence *Sygma*, prend la photographie de ce même tireur d'élite français sous un autre angle ce 11 avril (fig. 5). Elle est prise sur la terrasse de l'École française à Kigali. On remarque une lunette sur le fusil qui est appuyé sur un bourrelet.

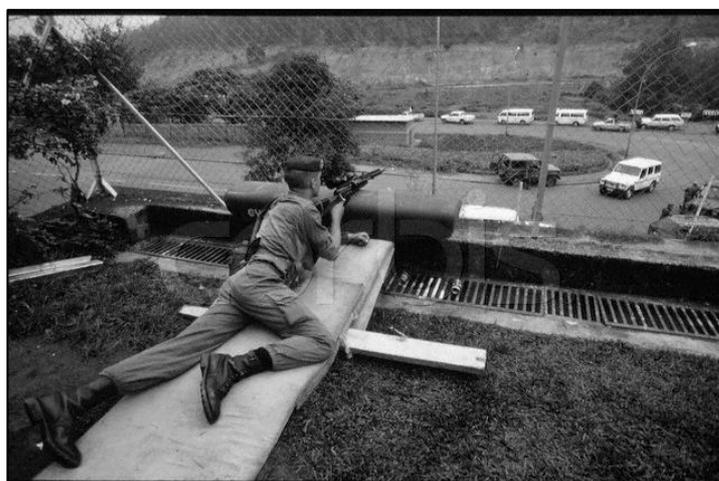
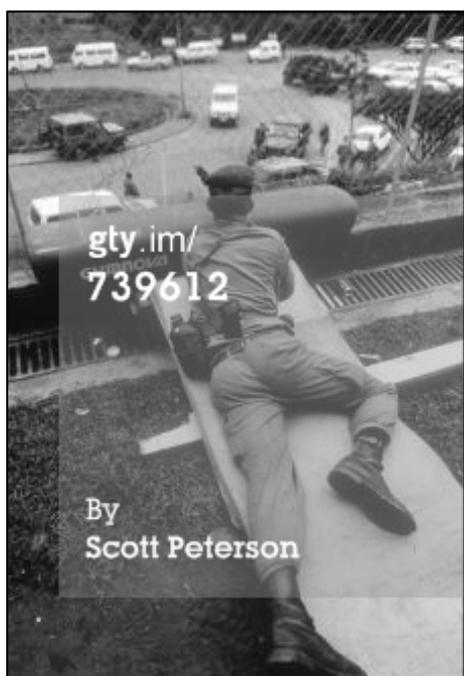


Figure 4 : « A sniper protects a French school as it is evacuated » (Cl. April 11, 1994 in Kigali, Rwanda) : Scott Peterson, *Getty*).
Figure 5 : « Civil war in Rwanda : atmosphere in Kigali, 11 April 1994 » (Cl. April 11, 1994 in Kigali, Rwanda) : Liz Gilbert, *Corbis*).

Le 12 avril dans les Journaux de 7 h et 7 h 30, *France 2* diffuse des images parvenues dans la nuit et commentées par Benoît Mousset. On y voit un parachutiste français qui semble occuper la même position sur le toit de l'École française (fig. 5 et fig. 6). Mais son arme semble être un fusil de précision à lunette de type FR-F1 ou FR-F2 doté d'un trépied et d'une portée maximale de 800 m.



Figure 6 : « Journal de 7h30 », *France 2*, 12 avril 1994.

Il semble que la photographie des militaires belges de Scott Peterson soit aussi prise depuis la terrasse de l'École française mais elle est datée du 13 avril et les soldats sont des Belges reconnaissables à leur tenue camouflée (fig. 7). Il croit que ce sont des Belges de la MINUAR. Erreur, ce sont des Belges de l'opération « *Silver back* ». Ils disposent d'une mitrailleuse type Browning M2 de FN Herstal.



Figure 7 : « United Nations soldiers maintain security during evacuations April 13, 1994 in Kigali, Rwanda. Following the apparent assassination of Rwandan President Juvenal Habyarimana, a massive wave of Hutu-inflicted revenge killings has rocked the African nation, leaving thousands of Tutsi civilians dead

and renewing the civil war between the Tutsi-led Rwandan Patriotic Front and the Hutu-backed government. » (Cl. : Scott Peterson, *Liaison-Getty*)

Simal prié de ranger sa caméra

Le Belge Jacques Simal, directeur général adjoint de la Banque Commerciale du Rwanda (BCR), filiale de la Banque Bruxelles Lambert (BBL), a été évacué par les militaires français à l'École française. Interrogé sur son collègue Ephrem Nkezabera, par ailleurs leader Interahamwe, il est témoin de la scène filmée par Nick Hughes et confirme que les militaires français occupaient l'École française ce 11 avril :

« Lorsque je me trouvais à l'école française, en attendant l'évacuation vers l'aéroport, j'ai assisté comme tous les expatriés et militaires français, à une scène qui se déroulait au loin sur une piste. Cette scène filmée par des journalistes a été diffusée sur toutes les télévisions. On y voit une personne sur la gauche de la piste, décapitée à coups de machette. Avant cette scène, d'autres personnes avaient été tuées au même endroit, par armes à feu ou armes blanches. J'ai filmé cette première partie sur vidéo. A un certain moment, les militaires français m'ont demandé de ranger ma caméra. Je n'ai donc pas filmé la scène qui a fait le tour du monde, mais bien ce qui s'est déroulé avant, sur cette piste. Cette scène s'est déroulée le 11 avril 94 durant l'après-midi. »²⁰.

Des militaires français à l'école française le 11 avril 1994

Au Journal de 20 h sur *France 2* du 11 avril, Philippe Boisserie est joint par téléphone. L'évacuation des Français s'est terminée à 18 h. Il a accompagné des soldats belges qui, pour la première fois, sont rentrés dans Kigali²¹. Au journal de 20 h, *France 2* diffuse un reportage en vidéo de Philippe Boisserie et Marcel Martin sur place à Kigali qui prouve que les militaires français sont toujours à l'École française le 11 avril :

²⁰ Pascal Remy - *Audition de Jacques Simal*, Police fédérale belge, 5 août 2004, p. 6.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/SimalJacques5aout2004.pdf#page=7>

²¹ Bruno Masure - « Journal de 20 h » (extrait), *France 2*, 00:03:46, 11 avril 1994.

[Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=3254>

« [Philippe Boisserie :] Ce matin à 500 mètres de l'aéroport, huit corps gisent dans leur sang. Quatre hommes et quatre femmes de la minorité tutsi viennent d'être massacrés à coups de machettes, sous les yeux d'étrangers évacués [gros plans sur des corps gisant au sol dans leur sang]. Les soldats français en armes, qui assuraient la sécurité du convoi, n'ont pas bougé. Leur mission spécifique clairement qu'ils ne doivent prendre parti pour aucun des belligérants [un véhicule de l'armée française avec à son bord un soldat armé d'un fusil mitrailleur sillonne une route du Rwanda ; la scène est filmée de l'intérieur du véhicule].

[Un para au béret rouge parle dans son poste émetteur : "On est devant l'école française. Il y a des tirs qui sont dirigés vers nous".]

C'est dans une ville livrée aux combats que les militaires français effectuent les dernières évacuations. Mitraillettes mais aussi grenades, mortiers ponctuent parfois l'appel de ceux qui peuvent enfin partir [on voit des civils blancs regroupés sous le préau de l'école française de Kigali]. »²²

Le journaliste indique aussi que des ordres de non-intervention contre les massacres ont été donnés aux militaires français.

Les militaires belges relèvent les Français le 12 avril 1994

Le commandant (CO) de l'opération belge « *Silver Back* », le colonel Jean-Pierre Roman, ordonne une mission d'évacuation à l'École française le 11 avril à 13 h 45. Le 12 avril, la 17^e Compagnie de la brigade para-commandos belge relève les Français à l'École française appelée ci-dessous « Lycée Français » :

« 9. Lu 11 Avr 94 [...] 1345 Hr : CO donne mission au Comd 3 Para de faire une reconnaissance en force vers l'Ecole Française, afin de procéder à une démonstration de force belge. Cette mission est menée avec escorte (FR) et ramène 100 à 150 expatriés. [...]

11. Ma 12 Avr 94 [...]

²² Catherine Ceylac - « Journal de minuit » (extrait), *France 2*, 00:00:28, 11 avril 1994. [Vidéo et transcription en ligne] <http://francegenocidetutsi.fr/fgtshowdoc.php?num=29575>

CO annonce que UNAMIR procédera aux Evac. La 17 Cie repart en ville et relève les (FR) au Lycée Français et évacue les Expat vers l'Aér. Les autres Cies restent sur l'Aér. Cie (FR) relevée du Lycée Français quitte Kigali le même soir. »²³

L'identification des victimes

Nick Hughes est revenu en 2002 sur les lieux. Avec l'aide d'un cinéaste rwandais, Éric Kabera, il a retrouvé une femme témoin des faits.

Le journaliste canadien Allan Thompson a enquêté plus tard sur ces massacres²⁴. Sur les indications de Nick Hughes, il a trouvé en 2007 deux femmes témoins des faits qui ont identifié les deux victimes que l'on voit sur les images de Hughes, Gabriel Kabaga, l'homme qui prie (donc pas une femme), et sa fille Justine Mukangango. Il a retrouvé Rosalie Uzamukunda épouse de Kabaga et mère de Justine. Il situe les événements filmés par Hughes le 11 avril 1994 vers 10h du matin. Il revient sur les lieux et raconte l'histoire sur YouTube²⁵.

Hughes a identifié Tatiana, la femme avec le bébé sur le dos qui a été tuée juste avant Justine et son père. Il a adopté deux de ses enfants survivants. Il a retrouvé un des tueurs, Alexandre Usabyeyezu. Celui-ci a été condamné à perpétuité notamment à cause des preuves apportées par ces images. Avec Éric Kabera, Hughes en a réalisé un film. Il y a ajouté des extraits de vidéo qu'il a récupérés à la télévision rwandaise en juillet 1994, notamment la réunion où le Premier ministre Jean Kambanda brandit son pistolet²⁶.

²³ *Opération Silver Back*. Compte rendu, Armée belge, 15 avril 1994.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/SilverbackCompteRendu.pdf>

²⁴ Allan Thompson – « The father and daughter we let down », *Toronto Star*, 11 avril 2009.

[Article en ligne]

<https://francegenocidetutsi.org/TheFatherAndDaughterWeLetDown11April2009.pdf>.

²⁵ Alan Thompson, « Revisiting the Genocide Video - 25 years later », *YouTube*, 11 avril 2019.

[Vidéo en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=yg0o1aiaC0w>

²⁶ Juan Reina, Éric Kabera, Nick Hughes, « ISETA - Behind the Roadblock », 2008.

[Vidéo en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/IsetaBehindTheRoadblock540p.mp4>

Ce 11 avril...

Boniface Ngulinzira, négociateur d'Arusha, abandonné aux tueurs

Ce 11 avril 1994, des militaires français viennent à l'École Technique Officielle (ETO) à Kicukiro (Kigali) recenser les personnes à évacuer. Boniface Ngulinzira, ancien ministre des Affaires étrangères, demande à l'officier français d'être évacué. Ngulinzira est le principal négociateur à Arusha pour le gouvernement rwandais. Il est détesté par Bagosora et sa clique du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), ancien parti unique créé par Habyarimana²⁷. Il est bien connu des autorités françaises. Mais quand les militaires français reviennent à l'ETO, ils l'ignorent²⁸. Le rapport « Carlsson » de l'ONU constate :

« Le 11 avril, après que les expatriés se trouvant à l'ETO ont été évacués par des troupes françaises, le contingent belge a quitté l'école, laissant derrière lui des hommes, des femmes et des enfants dont bon nombre ont ensuite été massacrés par les soldats et les membres des milices qui attendaient.

M. Ngulinzira a demandé aux troupes françaises de l'évacuer de l'ETO mais celles-ci ont refusé. Il a été tué lors des massacres qui ont eu lieu après le départ des soldats de la MINUAR. »²⁹

À Paris, Alain Juppé invoque les accords d'Arusha

²⁷ Mathieu Ngirumpatse - *Communiqué de presse*, MRND, 22 décembre 1992.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/Ngirumpatse22decembre1992.pdf> ; Théoneste Bagosora, Monsieur le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Chef de la délégation du gouvernement rwandais. Objet : Stratégie de la négociation, 1er juin 1993. [Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/BagosoraBonifaceNgulinzira1erjuin1993.pdf>.

²⁸ Circonstances de la mort de Boniface Ngulinzira. Rapport de la mission effectuée au Rwanda de M. Philippe Mahoux. Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge, Annexe 1 [1-611/9, section 3.6.5.2, p. 12].

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/SenatBelgique-r1-611-9.pdf#page=12>

²⁹ Rapport « Carlsson », ONU, 16 décembre 1999, S/1999/1257, p. 20.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/Carlsson-fr.pdf#page=20>

À Paris, le ministre de la Coopération Michel Roussin, dans son interview à *l'Information*, souligne « il ne s'agit pas, pour la France, d'intervenir militairement au Rwanda » et il ajoute « il est clair que notre mission n'a qu'un caractère humanitaire visant à rapatrier nos ressortissants ». Pour lui, la mission de la France est désormais « d'essayer de peser de tout notre poids sur les factions en présence pour les convaincre de retrouver enfin la voie de la raison » (Duclert 2021, p. 391).

Sur les ondes d'*Europe 1*, Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, se dit horrifié par les images en provenance du Rwanda et appelle à revenir aux accords d'Arusha alors qu'à Kigali, les Français abandonnent aux tueurs le principal négociateur de ces accords :

« Q - Passons au Rwanda, justement, où les Américains sont un peu absents il faut bien le dire et d'où nous parviennent d'épouvantables récits de massacres ethniques. Partout dans le pays, les Hutus se livrent à la chasse aux Tutsis et inversement...

R - Il suffit de voir les images pour se rendre compte, là encore, que l'horreur n'a pas de limites. La France, vous le savez, a beaucoup fait au Rwanda depuis des mois et des mois pour essayer de revenir à une situation pacifique...

Q - ... sans grand résultat...

R - Si, nous avons obtenu des résultats puisque les accords d'Arusha avaient été signés, puisque les soldats français avaient été sur le terrain pour faciliter la réconciliation et les choses progressaient. C'est, hélas, l'attentat contre l'avion transportant les deux présidents du Rwanda et du Burundi qui a provoqué la reprise des combats. Nous avons à ce moment-là décidé, avec beaucoup de rapidité, beaucoup de sang-froid et beaucoup d'efficacité de mettre en place un dispositif sur l'aéroport de Kigali pour évacuer nos ressortissants et c'est fait maintenant à 90 % comme vous le savez. [...]

Q - Quand on voit ce qui se passe, croyez-vous que la France se doive d'assurer une présence continue au Rwanda, au Burundi ?

R - Nous ne pouvons pas d'abord nous désintéresser de nos ressortissants et, ensuite je crois qu'il est de notre devoir de relancer le processus de dialogue. Cela a l'air impossible quand on voit ce qui se passe, quand on voit le degré de haine entre les Hutu et les Tutsi, mais les accords d'Arusha sont là et le rôle de la France est de tout faire, avec tous les pays de la zone, avec l'OUA, avec l'ONU pour essayer de faire prévaloir la raison sur la folie qui est en train de se déchaîner. C'est cela notre rôle. »³⁰

Sur *Radio Africa*, Alain Juppé justifie son refus d'envoyer des soldats pour « rétablir l'ordre » au Rwanda alors qu'ils sont déjà sur place à regarder les massacres :

« Q : Dernière question, la situation qui prévaut à l'heure actuelle au Rwanda et au Burundi inquiète énormément les Africains. Beaucoup d'observateurs avertis pensent que les dernières mesures prises par la France constituent un désengagement de la France dans cette zone. Ne craignez-vous pas justement que ces mesures laissent le champ libre aux adversaires de la démocratie ?

R : Il faut bien s'entendre. La situation au Rwanda est une tragédie qui nous touche profondément. La France a fait des efforts considérables depuis des mois et des mois pour faciliter le retour de la stabilité dans le cadre des accords d'Arusha. Nous avons pris tout récemment les mesures destinées à protéger nos ressortissants. Mais, là encore, excusez-moi d'une certaine franchise : le rôle de la France n'est pas de rétablir l'ordre par ses soldats sur l'ensemble du continent africain. Nous ne pouvons pas nous substituer à la responsabilité des acteurs africains eux-mêmes. Nous les appelons aujourd'hui à se ressaisir pour revenir à la logique des accords d'Arusha et retrouver la voie d'une concorde nationale.

³⁰ Alain Juppé - « Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé », *Europe 1*, 11 avril 1994.

[Transcription en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/Europe1Juppel1avril1994.pdf>

Cela peut paraître paradoxal alors que les combats font rage un peu partout, mais c'est cela notre rôle, plutôt que de nous transformer à nouveau en une puissance interventionniste qui enverrait ses soldats partout. Ce n'est pas le rôle de la France. » (Duclert 2021, p. 391)

En conférence de presse à Bordeaux, toujours ce 11 avril, Juppé réitère son refus d'intervenir contre les massacres :

« Il ne nous appartient naturellement pas de mener une opération de caractère militaire au Rwanda. C'est aux organisations internationales, à l'ONU, à l'OUA de prendre leurs responsabilités dans ce domaine. »³¹.

Les autorités françaises sont bien informées du génocide

Le 8 avril 1994, la France décide d'intervenir au Rwanda pour évacuer ses ressortissants. L'ordre d'opération « *Amaryllis* », qui est un ensemble d'instructions données aux militaires envoyés au Rwanda, révèle que le génocide des Tutsi est commencé. En effet, nous lisons au début de ce texte, déclassifié pour la Mission d'information « Quilès » et publié par celle-ci, que « pour venger la mort du président [...] les membres de la garde présidentielle ont mené dès le 07 matin des actions de représailles à Kigali » dont « l'arrestation et l'élimination des opposants et des Tutsi » (Quilès 1998, Annexes, p. 344). Que signifie « élimination des Tutsi » ? C'est en vérité détruire le groupe tutsi comme tel. Ce groupe est défini suivant un critère ethnique ou racial. Nous sommes bien dans la définition du génocide telle que spécifiée par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par les Nations unies à Paris le 9 décembre 1948. Ce 8 avril 1994, les auteurs de cet ordre d'opération reconnaissent ainsi que le génocide des Tutsi est commencé. Face à ce génocide, l'ordre d'opération prescrit une attitude de neutralité. Nous lisons en page 3 de cet ordre : « Le détachement français adoptera une attitude discrète et un comportement neutre vis à vis des

³¹ Alain Juppé - *Intervention devant la presse du ministre des Affaires étrangères M. Alain Juppé à l'occasion de l'inauguration du centre de commerce international de Bordeaux, 11 avril 1994*, Politique étrangère - Textes et Documents – La documentation française, mars-avril 1994, p. 152-153. [Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/Europe1Juppel1avril1994.pdf>

différentes factions rwandaises »³². Pourtant, la France, ayant signé la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, s'est engagée à le prévenir et à le punir ou au moins à en saisir les Nations unies.

Ce 11 avril, une note de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure), agence française de renseignement et d'action, qui écarte la responsabilité du FPR dans l'attentat contre l'avion du président, informe le gouvernement français sur le génocide en cours :

« Par ailleurs, guidés par les activistes de la CDR, munies de listes préétablies, les militaires de la garde présidentielle ont entrepris de massacrer tous les Tutsi, ainsi que les Hutu originaires du sud ou soutenant les partis d'opposition. Le plus souvent, ces liquidations n'épargnent ni les femmes, ni les enfants.

(1) La CDR est une organisation extrémiste hutu, dirigée par MM. Jean Barahinyura et Ferdinand Nahimana. Déjà, en octobre 93, "Radio mille collines" avait appelé au massacre des populations tutsi pour venger la mort du président Ndadaye. » (Duclert 2021, p. 390)

Massacrer tous les Tutsi, y compris les femmes et les enfants, nous sommes là en plein dans la définition du génocide.

Le 12 avril, une note de la Direction du Renseignement Militaire (DRM) insiste sur la responsabilité de l'armée rwandaise dans le massacre des Tutsi :

« Après la mort des chefs de l'Etat rwandais, M. Habyarimana, et burundais M. Ntaryamira (tous deux d'ethnie hutu), survenue le 6 à Kigali dans la chute de leur avion la situation est critique au Rwanda, où les affrontements ethniques se poursuivent. Les Forces armées rwandaises (FAR), après avoir assassiné de nombreux responsables de l'opposition hutue, s'en sont pris sans discrimination et avec l'aide de jeunes hutus à la partie tutsie de la population et ont attaqué le bataillon des Forces populaires

³² *Ordre d'opération « Amaryllis », NMR/00901-MSG/DEF/EMA/CO.TER*, 8 avril 1994, déclassifié.

[Document en ligne]

<https://francegenocidetutsi.org/OrdreOperationAmaryllis8avril1994.pdf>

(FPR) cantonné entre la capitale et l'aéroport. » (Duclert 2021, p. 389)

L'expression « affrontements ethniques » est plus qu'ambiguë. Cependant, la suite du texte dit explicitement que les Forces armées rwandaises, c'est-à-dire l'armée gouvernementale, s'en prend « sans discrimination à la partie tutsie de la population ». Cette désignation des auteurs des massacres est importante. Il ne s'agit pas d'éléments incontrôlés profitant du chaos provoqué par l'attentat contre le président du Rwanda. Il s'agit de l'armée gouvernementale rwandaise, dépendant du Gouvernement intérimaire que la France reconnaît et avec lequel elle collabore.

Refus d'intervenir contre le génocide

Du 9 au 11 avril 1994, les militaires français ont assisté depuis l'École française au massacre filmé le 11 par Nick Hughes sans s'y opposer. Ils ne sont pas, comme d'autres, de simples spectateurs impuissants, de simples « bystanders ». Ils ne sont pas paralysés par un mandat restrictif de l'ONU.

Les autorités françaises savent qu'un génocide est déclenché dès le 8 avril 1994 comme l'indique l'ordre d'opération Amaryllis déjà cité plus haut et confirmé par d'autres sources françaises telles que la DGSE et la DRM. Constaté un génocide et décider de ne pas s'y opposer c'est se mettre en infraction vis-à-vis de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dont la France est signataire. Ceci est d'autant plus grave que la France disposait de troupes sur place qui pouvaient se joindre aux Casques bleus de l'ONU pour arrêter le génocide.

Pour camoufler ce refus d'intervenir contre les massacreurs et éviter un scandale, on cachera la réalité à nos concitoyens. Le colonel Poncet, commandant des troupes françaises arrivées le 9 avril 1994 dans le cadre de l'opération « *Amaryllis* », écrit benoîtement :

« Les médias ont été présents dès le deuxième jour de l'opération. Le COMOPS a facilité leur travail en leur faisant deux points de presse quotidiens et en les aidant dans leurs déplacements mais avec un souci permanent de ne pas montrer les soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers sur le territoire du Rwanda (Directive n°

008/DEF/EMA du 10 avril 1994) ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches. »³³

Afin de se justifier de ne pas être intervenu pour faire cesser les massacres qui se déroulaient devant les militaires français lors de l'opération « *Amaryllis* », l'Amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, écrira : « nous n'avions pas, alors, d'information sur un début des massacres » (Lanxade 2001, p. 174). C'est un mensonge bien sûr, car le 13 avril 1994 en Conseil restreint, quand François Mitterrand lui demande si les massacres vont s'étendre, l'amiral Lanxade répond : « Ils sont déjà considérables. Mais maintenant ce sont les Tutsis qui massacreront les Hutus dans Kigali. »³⁴. L'Amiral comme le Président de la République étaient bien informés des massacres.

Assistance aux auteurs du génocide ?

Il s'agit ici clairement de non-assistance à personnes en danger. Ce délit est prescrit au bout de neuf ans dans la loi française. Mais il ne s'agit ici pas seulement de non-assistance à personnes en danger. Le 8 avril, l'ambassadeur de France Jean-Michel Marlaud annonce à Paris la composition du Gouvernement intérimaire, en disant que « ces décisions sont les plus conformes possibles aux Accords d'Arusha »³⁵ (Marlaud 1994a). Ces accords de paix d'Arusha prévoyaient que le FPR dispose de cinq portefeuilles ministériels. Non seulement le FPR est exclu de ce gouvernement mais ce sont les membres les plus extrémistes des autres partis qui y siègent, les plus modérés étant assassinés ou se cachant.

Ce 11 avril, l'ambassadeur de France reçoit Jérôme Bicamumpaka, ministre des Affaires étrangères de ce Gouvernement intérimaire. Jean-Michel Marlaud rapporte à Paris : « Les FAR souhaitent pouvoir envoyer des effectifs complémentaires au combat et, dans ce but, nous sollicitent pour les aider à

³³ Henri Poncet, *Le colonel commandant l'opération Amaryllis à Monsieur l'Amiral Chef d'état-major des Armées. Objet : Compte rendu de l'opération Amaryllis*, n° 018/3°RPIMa/EM/CD, Carcassonne, 27 avril 1994, p. 6.

[Document en ligne]

<https://francegenocidetutsi.org/PoncetCrAmaryllis3eRpima27avril1994.pdf>

³⁴ *Conseil restreint du 13 avril 1994*. Secrétariat : Colonel Bentégeat.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint13avril1994.pdf>

³⁵ Jean-Michel Marlaud - *TD Kigali 326 - Objet : Situation politique*, 8 avril 1994.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/TdKigali326Marlaud8avril1994.pdf>.

assurer la sécurité à Kigali. Selon mon interlocuteur, la Gendarmerie est déjà parvenue à réduire significativement le niveau des massacres et des pillages ». Enfin, le ministre « évoque un problème d'approvisionnement en munitions et indique que le Gouvernement pourrait être amené à nous présenter une requête »³⁶ (Marlaud 1994b).

La teneur des propos échangés entre l'ambassadeur Marlaud et le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement intérimaire est loin de l'indifférence ou de la neutralité. Alors que les massacres battent leur plein ce 11 avril 1994, il est question entre les deux hommes d'assistance militaire aux forces qui organisent les massacres et de leur fournir des munitions³⁷.

S'agit-il de non-assistance à personnes en danger ou plutôt d'assistance à personnes en train de commettre un génocide ?

©Jacques Morel

Remerciements

Merci à Nick Hughes pour sa vidéo et ses explications, à Bruno Boudiguet, David Michel et Georges Kapler pour nous avoir procuré les archives de journaux télévisés, à Aymeric Givord pour les avoir transcrits, à Jean-Loup Denblyden pour ses informations sur l'opération « *Silver Back* », à Philippe Lardinois pour nous avoir signalé l'audition de Jacques Simal, à Vénuste Kayimahe pour ses précisions géographiques, à David Martin pour les télégrammes diplomatiques et à Maximilien Morel pour la DAO et la PAO.

³⁶ Jean-Michel Marlaud - *TD Kigali 363 - Objet : Entretien avec le ministre des Affaires étrangères, 11 avril 1994, 14 h 04.*

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/19940411EmaTDKigali363.pdf>.

³⁷ Le rapport Duclert cite des extraits de ce TD 363 de Marlaud, en commentant : « L'ambassadeur de France, lui, semble toujours pris dans des négociations et des combinaisons politiques hasardeuses ». Il relève que l'assertion sur la réduction significative du niveau des massacres n'est pas commentée par l'ambassadeur alors qu'elle est contredite par tous les témoignages. Cf. Vincent Duclert [1, p. 373].

Résumé

La scène de massacre filmée en direct par Nick Hughes est devenue emblématique du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994. Elle montre en particulier un homme à genoux parmi les autres cadavres, suppliant les tueurs de l'épargner et l'un de ceux-ci vient le frapper à coup de machette. Il s'écroule. L'auteur dit qu'il a filmé depuis la terrasse de l'école française en présence de soldats belges. Or ses images sont passées à la télévision le soir du lundi 11 avril 1994. À cette date, ce sont encore des paras français, équipés de fusils de précision et de missiles antichar, qui se trouvent à l'école française. Ils ont donc observé les tueries pendant des heures sans rien faire contre. Leur chef, l'amiral Lanxade, écrira : « Nous n'avions pas, alors, d'information sur un début des massacres ». Ce 11 avril, l'ambassadeur de France transmet à Paris une demande de soutien militaire aux organisateurs du génocide...

Références bibliographiques

De Pinho 2014 : De Pinho J. – *Comprendre le génocide rwandais, Témoignages, révélations, analyses*, Éditions Velours, 2014.

Duclert 2021 : Duclert V. – *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994), Rapport de la commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, Rapport remis au Président de la République le 26 mars 2021*, Armand Colin Ed., Paris, 992 p.
[Rapport en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/RapportCommissionDuclert26032021.pdf>

« Interview du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, Africa n° 1, 11 avril 1994 », *In* : Duclert 2021, p. 391.
[Transcription en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/RadioAfricaJuppel1avril1994.pdf>

« Fiche particulière n° 18502/N - Rwanda : Précisions sur la mort des Présidents rwandais et burundais, DGSE, 11 avril 1994 », *In* : Duclert 2021, p. 390.
[Document en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/DGSE18502N11avril1994.pdf>

« Éléments de situation du 12 avril 1994, DRM, Note n° 1202 DEF/DRM/SDE/SITU du 12 avril 1994 », *In* : Duclert 2021, p. 389.

[Document en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/NoteN1202DRM12avril1994.pdf>

Lanxade 2001 : Lanxade J. – *Quand le monde a basculé*, Nil éditions, 2001.

[Extrait p. 174, en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/LanxadeQuandLeMonde174.pdf>

Milleliri 1997 : Milleliri J.-M. – *Un souvenir du Rwanda*, L'Harmattan, 1997.

[Extraits p. 66-68, en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/MilleliriUnSouvenirDuRwanda68-69.pdf>

Quilès 1998 : Quilès P. – *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994. Assemblée nationale, rapport 1271, Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, 15 décembre 1998.

[Rapport en ligne] <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda.asp>

« Ordre d'opération Amaryllis, 8 avril 1994, déclassifié. Cf. Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 », *In* : Quilès 1998, Annexes, p. 344.

[Document en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/OrdreOpAmaryllis.pdf>

« Ordre d'opération Amaryllis, NMR/00901-MSG/DEF/EMA/C0.TER, 8 avril 1994 », *In* : Quilès 1998, Annexes, p. 344.

[Document en ligne]
<https://francegenocidetutsi.org/OrdreOperationAmaryllis8avril1994.pdf>

Sénat de Belgique – *Commission des Affaires étrangères : Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda 1-611/(7-15) 1997/1998*. Sénat belge, 6 décembre 1997.

[Document en ligne] <https://francegenocidetutsi.org/SenatBelgique-r1-611-9.pdf#page=12>